

REGLEMENT

Championnat d'échecs jeunes du Tarn et Garonne 2022

I) CONDITIONS GENERALES

Article 1.1 : Conditions de participation

Peuvent y participer tous les jeunes possédant la licence 2022-2023 de la Fédération française d'échecs A ou B et licenciés dans un club du Tarn et Garonne.

Article 1.2 Organisation

Le championnat est organisé par le Comité départemental du jeu d'échecs du Tarn et Garonne et l'Echiquier Club Montalbanais. Il se déroulera le samedi 10 décembre 2022 au centre de loisirs du Ramiérou à Montauban . Le pointage des participants se fera jusqu'à 9 h 15. Le début des rondes est fixé à 9 h 30.

1.3 Catégories

Les championnats se déroulent en catégories mixtes, dans les catégories d'âge suivantes : minimes(U16), benjamins(U14) pupilles(U12), poussins(U10), petits-poussins (U08).

Il est organisé un tournoi mixte par catégorie.

II) TOURNOIS

2.1 Cadences:

Les tournois seront joués suivant les règles de la FFE, selon les cadences suivantes :

Pour les catégories poussins (U10) et petits poussins(U08) : 20 min + 10 s par coup

Pour les catégories pupilles(U12) , benjamins(U14) , minimes(U16) : 30 mn + 10 secondes par coup

2.2 Tournois

Dans chacun des tournois, les joueurs seront appariés au système suisse (logiciel Papi) sauf dans le cas d'un nombre de participants inférieur à 6. Dans ce cas, les joueurs seront appariés en toutes rondes.

2.3 Coups illégaux

Dans les catégories Petits poussins (U08), Poussins(U10), la partie sera perdue après le 3ème coup illégal achevé. Dans les catégories Pupilles (U12), benjamins(U14) et minimes(U16), la partie sera perdue après le 2ème coup illégal achevé.

2. 4 Classement

Le classement est établi au nombre de points (voir grille américaine du tournoi ou grille Berger) . En cas d'égalité de points, les départages suivants sont utilisés : (excepté pour les titres de champions départementaux, voir 2.5)

- 1 Buchholz Tronqué
- 2 Cumulatif
- 3 Performance

2. 5 Départage

En cas d' ex-æquo, des matches de départage seront organisés pour les titres de champions départementaux.

- 1) S'il n'y a que 2 ex-æquo, le match se fait en parties de 5 minutes avec ajout de 3 secondes par coup, parties aller-retour avec les couleurs inversées.
- 2) S'il y a plus de 2 ex-æquo, un tournoi toutes rondes en parties de 5 minutes avec ajout de 3 secondes par coup.
- 3) En cas de nouvelle égalité, à l'issue de ces matches de départage, une partie de départage est organisée avec 5 minutes avec ajout de 2 secondes par coup pour les blancs, 4 minutes avec ajout de 2 secondes par coup pour les noirs, les blancs ayant l'obligation de gagner, le choix des couleurs est laissé au plus jeune des joueurs.

2. 6 Qualifications

Dans chaque catégorie, pour les garçons comme pour les filles, le système de qualification pour le championnat de la ligue d'Occitanie est le suivant: le nombre de qualifiés est la moitié des participants à chaque championnat départemental (la première moitié des garçons et la première moitié des filles).

- Si 1 ou 2 joueurs alors 1 qualifié,
- Si 3 ou 4 joueurs alors 2 qualifiés,
- Si 5 ou 6 joueurs alors 3 qualifiés,
- etc

S'il y a égalité entre 2 (ou plus) joueurs pour les dernières places qualificatives, la qualification sera déterminée exclusivement par la place dans le classement du tournoi. Aucun repêchage ne sera possible.

Il y aura au moins deux qualifiés par catégorie (mixte ou féminine).

Si une joueuse désire concourir en catégorie mixte alors elle doit en informer l'organisateur avant la première ronde. En cas de non qualification en catégorie mixte, elle conserve la possibilité de se qualifier dans la catégorie féminine.

Cas particulier : Les qualifiés d'office pour le championnat de France 2023 sont aussi qualifiés d'office pour le régional 2023. Ils peuvent concourir au départemental sans incidence sur les quotas de qualification."

2.7 Repêchage

La qualification implique la participation effective du joueur au championnat départemental jusqu'à la dernière ronde.

Aucun repêchage d'un joueur absent ne sera possible.

III) ARBITRAGE

3.1 Choix des arbitres

Les différents tournois sont supervisés par l' arbitre principal Frédéric Rivière, choisi par l'organisateur en accord avec le Président du Comité Départemental.

L'arbitre principal ainsi désigné établit la liste des arbitres qui l'aident dans ses tâches d'arbitrage.

3.2 Réclamation

Toute réclamation doit être transmise à l'arbitre principal par écrit et signée avant la fin de la compétition.

3.3 Commission d'appel

La commission d'appel est composé de l'arbitre principal, président de la commission, le président du comité départemental et le responsable des jeunes du département.

IV) DIVERS

4.1 Encadrement

Un responsable adulte de chaque club devra encadrer et veiller à la sécurité des jeunes du dit club. L'organisateur, ou les arbitres, pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

4.2 Résultats

La proclamation des résultats et la remise des prix aura lieu sur place, le soir du championnat à 17 h 30. Seuls les présents pourront recevoir leur trophée ou cadeau éventuel.

4.3 Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent le Comité Départemental des échecs du Tarn et Garonne à publier, dans le cadre de leur site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Dans le cas où ils refuseraient toute publication de l'image de leur enfant, ils doivent en faire la déclaration sur papier libre, adressée au président du CDJE et remise aux organisateurs du championnat le jour du tournoi.